

l'armurier de Nice a tiré pour survivre

Poursuivis en appel à Draguignan, après leur acquittement par la cour d'assises des Alpes-Maritimes en juin dernier, Dejan Milanovic et Dragan Durovic ont été à nouveau confrontés hier à l'armurier niçois qu'ils sont accusés d'avoir attaqué le 13 mai 2002.

Roger Lebrun, une force de la nature, est apparu encore affecté de la scène de violence qu'il a subie voilà plus de deux ans, et aussi d'avoir causé la mort d'un homme, quand bien même il se trouvait en état de légitime défense.

Il a répété aux jurés varois comment deux hommes étaient entrés dans son magasin de la rue Georges-Ville peu après 14 heures, se jetant sur lui et lui maintenant la tête au plus près du sol, tout en le frappant pour obtenir les clefs de son coffre.

« Ils voulaient d'abord me casser la tête »

« Ce n'était pas un braquage, c'était une agression physique. Ils voulaient me casser la tête d'abord. »

Mais l'armurier a résisté sans relâche, même quand il s'est retrouvé avec un pistolet " Gomm cogne " — une arme de défense tirant de puissantes balles de caoutchouc — brequé sur son visage, avant le tir qui l'a atteint au thorax.

« Ils ont été très surpris que je ne tombe pas et ont relâché la pression. »

Un répit que Roger Lebrun a mis à profit pour aller chercher son arme personnelle dans son arrière-boutique, pendant que les malfaiteurs s'emparaient d'armes de poing dans une vitrine.

Sortant à leur poursuite dans la rue, il les a vus s'engouffrer avec un troisième acolyte dans une " Audi " grise, et les a observés, « pour prendre le maximum de renseignements pour l'enquête ». C'est à ce moment qu'il a vu le passager arrière le viser avec une arme noire.

« Je n'ai pas cherché à savoir si c'était une vraie arme, ils avaient déjà tiré deux fois dans le magasin. J'ai tiré deux balles dans la voiture qui passait et deux autres dans les roues. »

Milanovic reconnu

Au volant, Andreï Chouchkevitch, un Russe de 22 ans, a été traversé par une balle de 38 special qui a entraîné une hémorragie mortelle.

Roger Lebrun n'a pas été en

mesure de reconnaître ses agresseurs, tout au plus a-t-il pu indiquer que le bas du visage de Milanovic correspondait à l'un d'eux.

En revanche, l'architecte Roger Martin, qui avait entrepris de garer sa voiture devant l'armurerie, a vu deux hommes sortir du magasin avec des armes dans les mains.

Il a identifié formellement Chouchkevitch et Milanovic.

« C'est certain. Je les ai vus à cinq mètres de distance. »

Autre témoin clef de l'accusation, le chauffeur de taxi qui au même moment conduisait Durovic, qui lui faisait faire des détours dans le quartier de l'agression.

« J'avais l'impression qu'il ne savait pas trop où il voulait aller. Pendant tout le temps, j'ai pas arrêté de téléphoner sur son portable, dans une langue que je ne connaissais pas. »

L'accusation a relevé que deux de ces appels étaient à destination du portable de Sabine Dini, la concubine de Milanovic, soupçonnée d'être la femme blonde aperçue au même moment en compagnie des deux braqueurs dans l'Audi grise.

Entre flou et contradictions

Le président Malatrasi a vainement tenté d'obtenir de Durovic une réponse cohérente, sur les déclarations contradictoires qu'il avait faites aux enquêteurs, puis au juge d'instruction, au sujet de ce trajet en taxi.

Il avait à l'origine prétendu que le chauffeur le ramenait à son domicile à Cagnes-sur-Mer, et qu'il ne possédait pas de téléphone portable.

L'enquête a prouvé le contraire, mais Durovic a entretenu un flou propice au doute.

M^e Adrien Verrier, pour la défense de Milanovic, ne s'est pas privé de relever des contradictions dans ce qu'ont vu les témoins du vol. Notamment le fait que le témoin principal a vu non pas deux, mais trois bandits sortir de l'armurerie.

Quant à M^e Richard-Dixon Pyné pour Durovic, il a évoqué ce qui sera un des axes de sa défense : « Même s'il leur a prêté son Audi, encore faut-il, pour retenir sa complicité, qu'il ait su pourquoi ils en avaient besoin. » La cour rendra son verdict ce soir.

G. D.